



RESUME NON TECHNIQUE

PARTIE 1 : PRESENTATION DU PROJET

I. OBJET DU DOSSIER

La Sarl BROSSON, représentée par M. Henri FLAMARY, dépose une demande d'autorisation en préfecture de Corrèze pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de sables et graviers, située sur la commune de Cosnac (19), aux lieux dits « Roches Longues » et « Riaumes », pour une durée de 30 ans.

Cette demande porte sur une superficie d'environ 22,6 ha, dont 18,5 ha concernant le renouvellement et 4,1 ha l'extension. Au total, environ 4,3 ha seront exploités en carrière, la superficie restant étant utilisée pour le fonctionnement du site (installation de traitement des matériaux, bassins de décantation des boues, zones de stockages...).

II. SITUATION DU PROJET

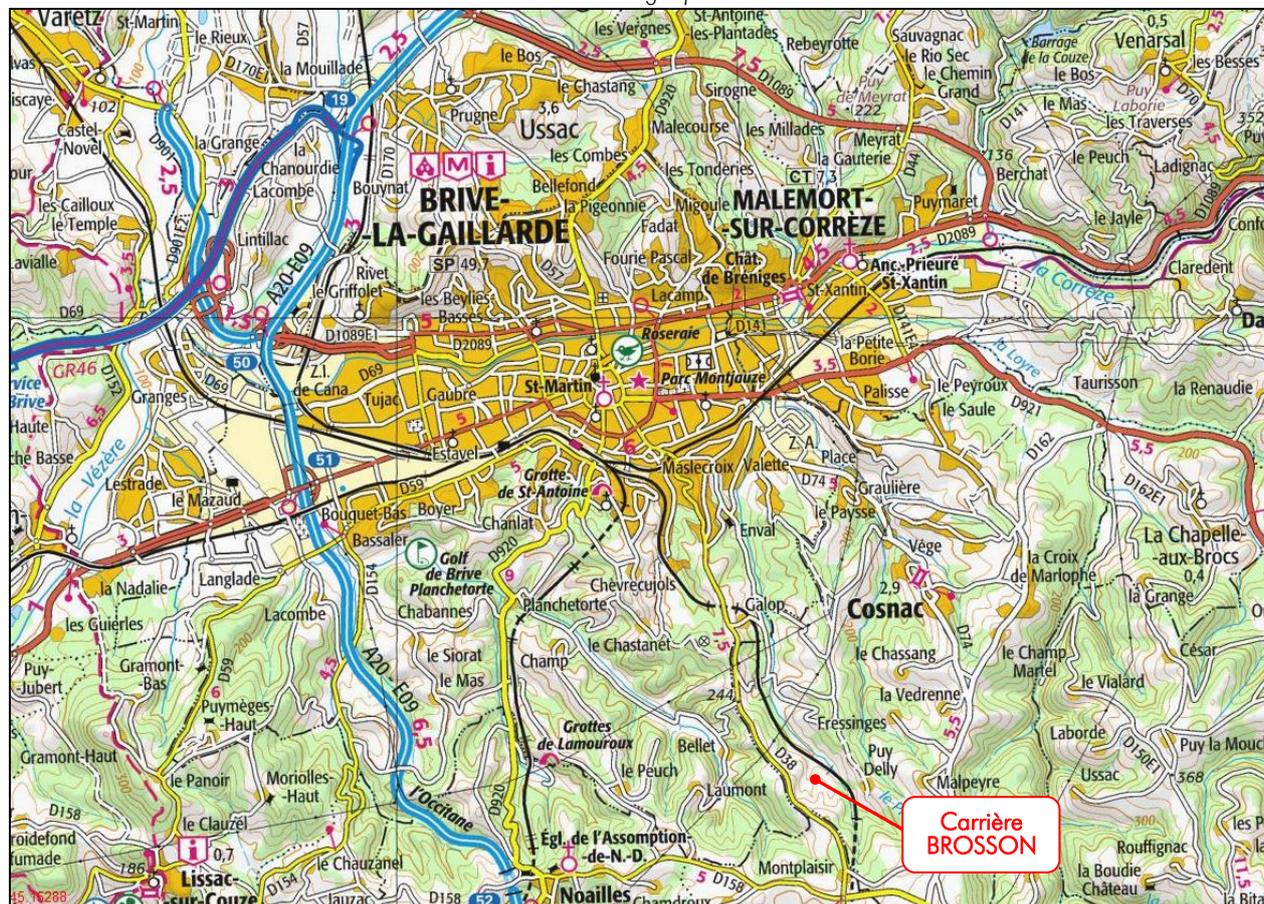
La carrière BROSSON se trouve dans le département de la Corrèze, sur la commune de Cosnac, en bordure de la RD 38 reliant Brive la Gaillarde à Noailles.

La carrière est située à vol d'oiseau à environ :

- 2,5 km au Sud-Ouest du bourg de Cosnac,
- 3 km au Sud de Brive la Gaillarde,
- 22 km au Sud-Ouest de Tulle.

Illustration 2 : Localisation géographique du site d'étude

Source : www.geoportail.fr



III. MOTIVATIONS ET RAISONS DU CHOIX DU SITE

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Cosnac, est motivé par :

- l'existence de la carrière actuelle,
- la présence d'un gisement géologique conséquent de grès du Trias,
- la présence d'un marché local (proximité avec l'agglomération de Brive la Gaillarde),
- la proximité d'axes de circulation importants (A20 et RD 38) et un accès direct à une route départementale (RD 38).

IV. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

1. Plan d'exploitation

Le gisement exploité sur la carrière de Cosnac se compose de Grès beige (roche sédimentaire détritique composée majoritairement de grains de quartz). Quelques bancs de marnes (roche sédimentaire composée d'un mélange de calcaire et d'argile) couleur lit de vin entrecoupent le gisement exploitable.



Grès beige, constituant la majorité du gisement exploité



Front d'exploitation avec passage marneux et suintements d'eau

L'exploitation du site est prévue pour une durée de 30 ans, c'est à dire selon 6 phases quinquennales. Les données générales concernant l'exploitation de la carrière sont présentées dans le tableau suivant :

Type d'activité	Carrière de sable et graviers
Surface totale	22 ha 62 a 94 ca
Surface exploitée	4,3 ha
Gisement	Roche massive (grès)
Volume total des matériaux à extraire	1 155 000 m ³
Volume de stériles d'exploitation	105 000 m ³
Rendement du gisement (% de matériaux exploitables)	90 %
Hauteur maximale des fronts d'exploitation	15 m
Volume total de matériaux marchands	1 050 000 m ³
Densité du gisement en place	2
Tonnage matériaux marchands	2 100 000 tonnes
Cote minimale atteinte sur l'extraction	232 m NGF
Durée d'autorisation d'exploitation demandée	30 ans
Rythme d'exploitation moyen	70 000 t par an
Rythme d'exploitation maximal	100 000 t an par an

2. Méthode d'exploitation

L'exploitation du gisement de grès, donnant le sable et graviers, suivra les étapes suivantes :

- **Travaux de défrichage**
Des travaux de défrichage devront avoir lieu afin d'accéder au gisement. La surface totale à défricher au cours de l'exploitation sera de 3,58 ha. Ce défrichage sera opéré de façon progressive sur les 30 années de l'exploitation.
- **Travaux de découverte**
La couche de matériaux de découverte se compose de sols à base de sable et d'argile, dont l'épaisseur varie entre 1 m et 3 m. Ces matériaux superficiels seront décapés avant l'exploitation du gisement, et stockés séparément, afin de pouvoir être réutilisés lors du réaménagement du site.
- **Extraction des matériaux**
L'extraction du sable s'effectue à ciel ouvert, en fouille à sec, majoritairement à la pelle mécanique. Occasionnellement, des explosifs peuvent être utilisés pour abattre des pans de roche. Les matériaux sont ensuite récupérés et chargés dans un tombereau, puis amenés à l'installation de traitement.
- **Traitement des matériaux**
Le sable extrait comporte une partie d'argile. Afin de le nettoyer, il est envoyé vers l'installation de traitement des matériaux située au centre de la carrière. Cette installation permet de casser les mottes de sables, de laver puis de cribler (calibrage par taille) les matériaux. Ainsi, plusieurs sortes de sables et graviers de granulométries différentes peuvent être commercialisés. Les boues de lavages sont envoyées dans des bassins de décantation, puis récupérées et utilisées sur le site pour le réaménagement de la carrière.
- **Stockage et transport des matériaux marchands**
Une fois nettoyés et calibrés, les matériaux marchands sont stockés à proximité de l'installation de traitement ou vers la piste d'entrée du site, sur des aires réservées. La société BROSSON peut effectuer la livraison des matériaux, au les clients peuvent venir s'approvisionner directement sur site.

PARTIE 2 : ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

I. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1. Milieu physique

1.1. Climatologie

Le climat de la Corrèze est globalement un climat océanique, où le relief joue un rôle important. C'est un département de transition entre l'Aquitaine et le Massif Central, son altitude s'élève graduellement du bassin de Brive au Sud-Ouest jusqu'au plateau de Millevaches au Nord-Est.

Le projet se situe dans le bassin de Brive. Le climat y est de type océanique méridional, proche du climat aquitain : les précipitations sont peu abondantes, les températures sont douces l'hiver (peu de chutes de neige) et élevées l'été avec de fréquents orages.

1.2. Géologie

Le gisement exploité par la carrière est constitué de grès bariolés et de grès blancs du Trias. Il a une épaisseur de plusieurs dizaines de mètres, variable suivant le secteur. Une couche marneuse d'épaisseur variant entre 1 et 2 m est intercalée dans le gisement.

1.3. Hydrogéologie

Une seule masse d'eau souterraine est identifiée au droit de la carrière BROSSON. Il s'agit de l'aquifère des grès du bassin de Brive. Son état qualitatif et quantitatif est globalement bon. Cette masse d'eau de faible capacité n'est pas utilisée pour l'approvisionnement en eau potable.

1.4. Eaux superficielles

La carrière BROSSON se situe dans le contexte hydrographique de la vallée de la Corrèze. A proximité du projet, coule le ruisseau du Régnaguet en fond de vallée, longé par la voie ferrée. Il est situé environ à 100 m à l'Est de la limite du projet. Aucune station de mesure qualitative et quantitative n'existe sur ce ruisseau.

Sur la carrière, les eaux de pluie peuvent s'infiltrer ou ruisseler en faveur de la pente. L'infiltration s'opère principalement sur les zones planes ou boisées. Les écoulements superficiels sont collectés dans des fossés, transitent par des bassins puis s'écoulent par surverse dans le ruisseau du Régnaguet.

2. Milieu naturel

Habitats et flore

Les prairies de fauche et les pâturages constituent des milieux favorables à l'implantation du Sérapias en langue et de l'Ophrys abeille, deux orchidées protégées à l'échelon régional.

L'ensemble des habitats humides sont considérés comme des zones humides au sens du code de l'environnement, mais ne présentent toutefois pas d'intérêt floristique particulier, mise à part une mégaphorbaie située en contrebas de la carrière (hors projet).

Les boisements (taillis de Châtaigniers, Chênaies et boisements de pentes) présentent un intérêt patrimonial moyen, lié à la présence d'espèces déterminantes pour la nomination des ZNIEFF en Limousin (3 espèces au total).

La lande sèche à Callune est un habitat d'intérêt communautaire moyennement intéressant d'un point de vue floristique.

Faune

Les habitats humides forment des biotopes aux morphologies variées (mares permanentes/temporaires, pionnières/végétalisées), favorables à la reproduction des amphibiens, avec plusieurs espèces protégées. Parmi elles, le Sonneur à ventre jaune est une espèce à fort caractère patrimonial, qui fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA).

Certaines espèces du cortège avifaunistique paludicole (comme la Bergeronnette des ruisseaux) nichent dans les habitats humides de la carrière.

L'Engoulevent d'Europe se reproduit dans la lande à Callune.

La fréquentation des lisières par des chiroptères comme le Petit Rhinolophe ou la Barbastelle d'Europe induit un enjeu fort, lié à la nécessité de préserver la continuité des corridors identifiés.

Trame verte et bleue (TVB)

La fonctionnalité principale du secteur s'articule autour de la vallée qui longe le périmètre du projet au Nord-Est, dans un axe Sud-Est / Nord-Ouest, où coule le ruisseau. La ripisylve, ainsi que les boisements qui s'y rattachent (au Sud-Est et au Nord-Ouest) constituent un corridor majeur, à l'échelle locale. Les boisements bordant le site au Sud-Ouest ont un intérêt local moyen, notamment pour le transit des chiroptères, mais ne constituent pas un axe majeur.

3. Paysage et patrimoine

Le site BROSSON fait partie de l'entité paysagère « Brive et ses environs », correspondant au bassin de Brive, creusé dans des terrains sédimentaires tendres (marnes, marno-calcaires), dominé par l'abrupt rectiligne qui souligne les terrains du socle.

Au Sud, le Seuil de Lagleygeolle, massif de grès rouge, sépare l'agglomération de Brive du bassin agricole de Meyssac. Il atteint 500 mètres d'altitude. Drainé par de multiples ruisseaux, il est sculpté en longs versants raides qui dessinent des gorges étroites. Les pentes et les fonds de vallons restent boisés, essentiellement en châtaigniers et chênes, avec quelques reboisements en pins noirs.

La carrière BROSSON se situe à une distance importante des pôles habités que sont les cœurs de bourgs et de villages environnants où se trouvent des monuments et des sites historiques classés ou inscrits.

Elle occupe un terrain situé en creux d'un vallon, au cœur d'une zone rurale ponctuellement habitée. Les boisements jouent un rôle de filtre supplémentaire aux écrans géologiques naturels.

Les habitations érigées sur le versant Sud du même vallon que la carrière BROSSON se situent à environ 600 mètres de celle-ci et lui font face. Malgré cette faible distance, les fronts de taille issus des extractions de grès constituent un décor d'aspect naturel qui s'intègre aux boisements importants du vallon. Seuls les tas de sable créent des éléments plus clairs d'allure plus industrielle. La maison de M. BROSSON est la plus proche de la carrière et s'oriente sur le site.

La carrière BROSSON est en activité depuis des années et se compose d'espaces voués à cette activité. Une végétation s'y développe selon des milieux différents, et permet, en lisière, d'intégrer la zone située en contrebas des fronts de taille. Ces derniers présentent des couleurs de grès variées et se marient agréablement avec le paysage du vallon.

4. Milieu humain

4.1. Habitat

La carrière BROSSON est située dans une zone périurbaine de l'agglomération briviste. La densité de population aux abords du site est faible, les habitations étant isolées ou regroupées en hameaux le long des axes de circulation.

Le centre du village de Cosnac se situe 2,8 km au Nord-Est du site, le village de Noailles environ 3,5 km à l'Ouest, le village de Jugeals Nazareth environ 3,7 km au Sud, le centre ville de Brive à 5 km au Nord.

A proximité de la carrière, on peut noter la présence des habitations suivantes :

- habitations isolées à l'Ouest du site, proche de la RD 38,
- hameau de Riaume,
- hameau de Rochelongue,
- hameau de Puy Delly,
- hameau de Régnac.

4.2. Réseaux et infrastructures

L'autoroute la plus proche des terrains du projet est l'A20 (4 km à l'Ouest). Cet axe relie Toulouse, au Sud, et Limoges, au Nord. La RD 38 longe la limite Ouest du site. Cet axe Nord-Sud permet de rejoindre le centre de l'agglomération de Brive, au Nord. Vers le sud, la RD38 permet de rejoindre Meyssac, la RD158 (vers l'autoroute A20) où la RD8 qui s'enfonce vers le Sud dans les causses corréziens. L'accès à la carrière BROSSON se fait depuis la RD38.

La voie ferrée Toulouse-Brive (permettant de rejoindre Rodez et Aurillac) passe à moins de 50 m à l'Est du site.

Concernant les réseaux, la carrière BROSSON est raccordée au réseau électrique et d'eau potable.

4.3. Economie locale

La seule ICPE identifiée sur la commune de Cosnac est la carrière BROSSON.

Sur la commune de Cosnac sont essentiellement présents des commerces de proximité (boulangers, bouchers, coiffeurs, maçons...).

4.4. Contexte acoustique

Le contexte sonore dans le secteur de la carrière de Cosnac est assez calme et classique d'un milieu rural. Les principales sources sonores sont liées à la circulation des véhicules sur les routes, notamment sur la RD 38 qui est l'axe de circulation principal dans les environs, à l'environnement naturel (oiseaux, vent dans la végétation), et à la voie ferrée. L'activité de la carrière BROSSON actuelle est également source d'émissions sonores lorsqu'elle est en fonctionnement, notamment lors du fonctionnement de l'installation de traitement ainsi que par les engins de chantier et le trafic des camions.

4.5. Qualité de l'air

La qualité de l'air est bonne au niveau de la carrière BROSSON et des terrains de son extension.

4.6. Vibrations - Projections

Occasionnellement, des vibrations et projections peuvent être générées par les tirs de mines réalisés dans le cadre de l'exploitation.

Les cribles ainsi que le trafic des engins produisent des vibrations restant localisées sur les terrains de la carrière.

4.7. Sécurité des tiers

Les risques pour les tiers sont liés à la présence d'une intrusion de personne extérieure sur le site d'exploitation. L'ensemble du site est clôturé. La présence de dangers est signalée à l'entrée du site. Une barrière interdit l'accès hors période d'ouverture.

5. Projets connus voisins

Aucun projet susceptible d'entraîner un effet cumulé avec l'exploitation du site BROSSON n'est connu sur les communes concernées par le rayon d'affichage du projet de carrière.

II. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ASSOCIEES

En prenant en compte les caractéristiques du projet, les potentiels effets négatifs notables de l'exploitation d'une carrière sur le site de Cosnac ont pu être mis en évidence. Il s'est agi de rechercher les potentiels impacts que le projet pourrait avoir sur le milieu physiques, naturel, humain, sur le paysage et patrimoine du secteur d'étude ainsi que sur les contraintes locales.

Les impacts jugés négatifs et notables pour l'environnement ont fait l'objet de prescriptions, de mesures d'évitement et de réduction afin de rendre ainsi le projet compatible avec son environnement. Les impacts jugés notables et les mesures prescrites sont présentés dans le tableau ci après.

A l'issue de l'application des mesures d'évitement et de réduction des impacts, des impacts résiduels notables subsistent concernant le milieu naturel et, plus précisément, les espèces végétales patrimoniales. En effet, l'extension de la carrière entraînera la destruction d'habitats semi-naturels abritant les plantes patrimoniales dont deux sont protégées dans la région Limousin

Ces impacts nécessitent la réalisation d'une demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées, mais également la mise en place de mesures compensatoires.

IMPACT POTENTIEL NOTABLE				MESURES PRÉVUES							IMPACT RÉSIDUEL		Notable / Acceptable	
Code	Description	Qualité avant mesures	Intensité avant mesures	Mesures d'Évitement	Mesures de Réduction						Qualité de l'impact résiduel	Intensité de l'impact résiduel		
				ME01	MR01	MR02	MR03	MR04	MR05	MR06				MR07
				Périodes de travaux	Gestion de l'habitat des amphibiens pionniers	Gestion des milieux humides végétalisés	Renforcement de la trame verte	Bonnes pratiques d'exploitation	Lutte contre la pollution accidentelle et chronique	Diagnostic archéologique préventif	Déplacement du réseau électrique			
ISC2	Destruction du réseau aérien de transport d'électricité	Négatif	Fort								X	Négligeable	Négligeable	Acceptable
ISC3	Destruction de vestiges archéologiques	Négatif	Faible/Moyen							X		Négatif	Négligeable	Acceptable
IMP1	Risque d'instabilité des terrains	Négatif	Moyen					X				Négatif	Faible	Acceptable
IMP2	Destruction, érosion du sol	Négatif	Faible					X				Négatif	Négligeable	Acceptable
IMP3	Pollution des eaux superficielles	Négatif	Faible/Moyen						X			Négatif	Négligeable	Acceptable
IMP4	Pollution des eaux souterraines	Négatif	Moyen						X			Négatif	Faible	Acceptable
IMN2	Habitats et flore : Atteinte aux zones humides	Négatif	Moyen			X						Négatif	Négligeable	Acceptable
IMN6	Faune : Impact sur l'habitat de l'avifaune paludicole	Négatif	Moyen			X						Négatif	Négligeable	Acceptable
IMN9	Faune : Impact sur l'habitat des amphibiens pionniers	Négatif	Fort		X	X						Négatif	Négligeable	Acceptable
IMN10	Faune : Impact sur l'habitat des reptiles et amphibiens de milieux végétalisés, forestiers et ubiquistes	Négatif	Moyen			X						Négatif	Négligeable	Acceptable
IMN12	Faune : Perturbation des zones de chasse et/ou de transit des chiroptères	Négatif	Moyen				X					Négatif	Faible	Acceptable
IMN13	Faune : Impact sur les habitats des espèces patrimoniales non protégées (odonates)	Négatif	Moyen			X						Négatif	Négligeable	Acceptable
IMN14	Faune : Destruction directe d'individus	Négatif	Fort	X	X	X						Négatif	Négligeable	Acceptable
IMN16	Risques de pollution et d'intoxication	Négatif	Fort						X			Négatif	Faible	Acceptable
IMN17	Atteinte aux fonctionnalités écologiques locales	Négatif	Moyen				X	X				Négatif	Faible	Acceptable
IMH8	Emission de vibrations	Négatif	Moyen/Fort					X				Négatif	Faible	Acceptable
IMH11	Risques pour la sécurité des tiers (chute, collision, renversement, ensevelissement...)	Négatif	Faible/Moyen					X				Négatif	Faible	Acceptable
IPP1	Agrandissement de la falaise au sein du vallon boisé	Négatif	Moyen				X	X				Négatif	Faible	Acceptable
IPP2	Destruction de l'habitat troglodyte	Négatif	Faible/Moyen							X		Négatif	Négligeable	Acceptable

III. REMISE EN ETAT DU SITE

Les terrains de la carrière s'inscrivent dans un cadre rural. L'orientation principale de la remise en état du site sera de rendre un caractère naturel aux terrains, en proposant une bonne intégration paysagère tout en consolidant les corridors écologiques existants.

A la fin de l'autorisation demandée (30 ans), le réaménagement fera ressortir une grande falaise gréseuse, de 45 m de hauteur maximale, longeant les limites Sud et Sud-Est de la carrière. Cette falaise ne sera pas verticale, mais à 70° et sans banquettes horizontales, ceci visant à intégrer au mieux le site dans le paysage local. Les anciens carreaux d'exploitation permettront la mise en place de zones humides, plans d'eau et boisements.

L'illustration suivant représente le plan de remise en état prévu sur la carrière de Cosnac.

Illustration 3 : Plan schématique de la remise en état

Source : L'Artifex



PARTIE 3 : EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Le tableau suivant identifie les différentes nuisances liées à l'exploitation de la carrière BROSSON et leurs causes associées.

Nuisances	Causes
Pollution atmosphérique	Poussières liées aux activités de la carrière de Cosnac et des installations de traitement Gaz d'échappement des engins de chantier
Pollution aquatique	Production de fines par la carrière Déversement accidentel d'hydrocarbure sur la carrière
Pollution des sols	Déversement accidentel d'hydrocarbures
Nuisance sonore	Activités d'extraction sur la carrière Fonctionnement des installations de traitement

Afin de limiter ces dangers pour la santé, des mesures seront appliquées :

- concernant les **hydrocarbures** : L'approvisionnement des réservoirs des engins est réalisé au-dessus d'une aire étanche mobile. Le stockage d'hydrocarbure est réalisé dans une cuve installée sur dans un bac de rétention d'un volume approprié.
- concernant le **bruit** : les activités extractives peuvent être proche des habitations, cependant, les seuils réglementaires seront respectés tout au long de l'exploitation. De plus l'enfoncement de la zone d'extraction permet de limiter les nuisances sonores.
- concernant les **poussières** : la vitesse des engins est limitée à 30 km/h à l'intérieur du site. L'installation de traitement utilisant de l'eau pour le lavage des matériaux, les poussières sont captées à la source évitant ainsi tout problème d'envol.
- concernant les **gaz d'échappement** : la carrière est un milieu ouvert, les engins sont régulièrement entretenus.

Il n'existe donc aucun risque sanitaire notable engendré par la présence de la carrière BROSSON. De même, il n'existera aucun risque engendré par son extension.

PARTIE 4 : ETUDE DE DANGERS

Plusieurs types de dangers peuvent être en lien avec l'exploitation de la carrière BROSSON. On retiendra essentiellement :

- le risque de chute, depuis le haut d'un front d'exploitation par exemple,
- le risque d'ensevelissement à proximité d'un stock de matériaux,
- le risque d'écrasement, par un engin de chantier,
- le risque d'incendie, d'un engin de chantier, ou d'une cuve d'hydrocarbure,
- le risque d'explosion, d'un engin de chantier, ou d'une cuve d'hydrocarbure,
- le risque de collision, entre engins ou camions sur le site,
- le risque de noyade ou d'ensevelissement dans un bassin de décantation.

Pour les personnes, le risque d'accident dû à l'existence et à l'exploitation de la carrière est lié à la pénétration d'un tiers sur le site. Il existe alors un risque que cette personne soit exposée aux phénomènes décrits ci dessus. La carrière est interdite au public, des panneaux et barrières signalent cette interdiction. De plus, les zones dangereuses sont signalées. La signalisation et les clôtures nécessaires sont ou seront mises en place avant le commencement des travaux.

Une carrière est une installation qui, bien que dite « classée pour la protection de l'environnement », ne présente pas de dangers importants pour les populations environnantes. Des mesures de protection simples à appliquer permettent de supprimer quasiment tous les risques potentiels.

Pour les biens matériels, les risques sont très faibles et liés à la chute d'un engin, à une collision entre engins, ou à un incendie des locaux ou des installations de traitement. De tels phénomènes dangereux resteraient localisés à l'intérieur de l'emprise de la carrière.

Il existe des dangers pour le personnel présent sur le site de la carrière. Dans ce cas, l'application de la réglementation permet de réduire efficacement les conséquences potentielles.